

BRULAGES 2023/2023

Objet : **Autorisation exceptionnelle de participation de Madame ETAVARD GLEMP Agnès, Saison 2023/2024**



Suite à la sollicitation du club de Lannion, le Bureau Exécutif de la Commission Fédérale Basket Fauteuil a étudié la situation de la joueuse susnommée.

Lannion :

Etant donné que ce club rencontre un souci de manque d'effectif général pour ses deux équipes ;

- Que Madame **ETAVARD GLEMP Agnès** est classifiée 1 point ;

le Bureau Exécutif de la CFBF décide d'autoriser exceptionnellement cette personne à participer aux rencontres de l'équipe « **Lannion 2** » malgré son statut de joueuse « brûlée »

